



Brins de Savoir

Conditions de participation B (Inscription de groupe)

Les conditions suivantes s'appliquent lors d'une réservation de groupe (par ex. : classe d'école ou anniversaire)¹.

I. Inscription et paiement

Une fois que les détails de l'animation ont été convenus (activité, date, lieu, etc.), Brins de Savoir vous fera part d'un récapitulatif que vous devrez signer et renvoyer par courrier électronique. La signature de ce récapitulatif confirme votre réservation.

Après renvoi du récapitulatif signé, le paiement est dû dans un délai de 4 jours.

II. Participation

Les sorties nature ont lieu par tous les temps. En cas de force majeure, Brins de Savoir se réserve le droit d'annuler l'activité et prendra contact avec vous le cas échéant. Vous aurez alors le choix entre un report, un remboursement intégral, ou le remplacement de la sortie par un atelier à l'intérieur (avec remboursement de l'éventuelle différence de tarif).

III. Annulation

En cas d'annulation de votre part (tous motifs confondus), les tarifs suivants s'appliquent :

- Jusqu'à 10 jours avant : l'animation est remboursée à 80% (20% restent dus).
- Entre 9 et 4 jours avant : l'animation est remboursée à 50% (50% restent dus).
- Dans les 3 jours avant l'animation : pas de remboursement (100% sont dus).

¹ Pour les inscriptions « simples » (animation proposée par Brins de Savoir à une date donnée), se référer aux conditions de participation A.

IV. Droit à l'image

En cochant la case correspondante dans le récapitulatif, vous acceptez que des photos des activités et des participant·e·s soient prises durant l'animation.

Ces photos seront réservées à des fins d'illustration des activités de Brins de Savoir (site internet, brochure de présentation, réseaux sociaux de l'association, rapports d'activités, newsletters ou flyers).

V. Assurance et accidents

Brins de Savoir décline toute responsabilité, dans les limites légales, en cas d'accident. Toute prétention en dommages et intérêts de la part des participant·e·s envers Brins de Savoir est donc exclue, sauf dol ou faute grave.

Les assurances sont entièrement de la responsabilité des participant·e·s. En cas d'accident, les frais occasionnés sont pris en charge par les assurances des participant·e·s concerné·e·s.

VI. Accompagnement

Afin d'assurer sécurité et qualité de l'interaction, la présence d'adultes est exigée pour les groupes composés de personnes mineures. Sauf autre indication de notre part, les quotas suivants sont à respecter :

- Pour les animations scolaires, un adulte minimum (enseignant·e·s ou autre) pour chaque 12 élèves.
- Pour les anniversaires, un adulte minimum (parent ou autre).

Les enseignant·e·s, parents et/ou adultes accompagnateur·trice·s ont la responsabilité des enfants pendant toute la durée de l'activité.

VII. Transports

L'organisation et les frais de transport jusqu'au lieu de l'animation ne sont pas pris en charge par Brins de savoir.

VIII. Horaires

Les participant·e·s sont appelé·e·s à respecter l'horaire communiqué. En cas de retard d'un·e ou de plusieurs participant·e·s, l'heure de fin de l'animation reste celle prévue initialement.

Ces conditions sont valables à partir du 1^{er} septembre 2021.